

Conseil communal du 22 octobre 2020 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 EMPRUNTS - Marché d'emprunts 2.073.527.1

Il est proposé d'arrêter les conditions et le mode de consultation de marché relatifs à la conclusion d'emprunts pour le financement de dépenses extraordinaires prévues en 2020.

Le marché concerné a comme objet le financement des investissements décrits ci-dessous inscrits au budget 2020 et aux modifications budgétaires éventuelles, ainsi que les services y relatifs, qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 2 – OBJET, MONTANT ET DUREE DU MARCHE

Le marché concerné a comme objet le financement des investissements décrits ci-dessous inscrits au budget 2020 et aux modifications budgétaires éventuelles, ainsi que les services y relatifs, qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

- Le marché comprend 3 catégories. Une catégorie contient des financements de même durée et de même périodicité de révision du taux.
- Catégorie 1: durée d'amortissement 2 ans pour un montant de: 108500.00€
- Catégorie 2: durée d'amortissement 5 ans pour un montant de: 132000.00€
- Catégorie 3: durée d'amortissement 10 ans pour un montant de: 666000.00€

* Emprunt n° 1 : durée 10 ans

- Description du (des) projet(s) : refinancement du fonds de réserve
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 500000.00 EUR

* Emprunt n° 2 : durée 2 ans

- Description du (des) projet(s) : Maison Dimbourg, peinture des châssis et fenêtres
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 12000.00 EUR

* Emprunt n° 3 : durée 2 ans

- Description du (des) projet(s) : Atelier : 2 volets mécaniques motorisés
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 11000.00 EUR

* Emprunt n° 4 : durée 2 ans

- Description du (des) projet(s) : régularisation d'une emprise pour égouttage à Oneux
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 3000.00 EUR

* Emprunt n° 5 : durée 10 ans

Description du (des) projet(s) : PIC 2017-2018 rue de l'aunaie: complément essais de sol + avenant 3

Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans

- Montant : 98000.00 EUR
- * Emprunt n° 6 : durée 5 ans
Description du (des) projet(s) : DR FP 10 canalisation du ruisseau "pertuis"
(complément)
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 32000.00 EUR
- * Emprunt n° 7 : durée 2 ans
Description du (des) projet(s) : mobilité et sécurité : aménagements divers
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 15000.00 EUR
- * Emprunt n° 8 : durée 2 ans
Description du (des) projet(s) : pasè des gattes: marché de service
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 8000.00 EUR
- * Emprunt n° 9 : durée 2 ans
Description du (des) projet(s) : petits véhicules d'entretien
- Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 23000.00 EUR
- * Emprunt n° 10 : durée 5 ans
Description du (des) projet(s) : DR FP 10 phase 2 parking et espace public achat du terrain
Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 32000.00 EUR
- * Emprunt n° 11 : durée 2 ans
Description du (des) projet(s) : PPT 2021 Oneux marché de service et de travaux
Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 15000.00 EUR
- * Emprunt n° 12 : durée 5 ans
Description du (des) projet(s) : Plan d'affaires du centre sportif
Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 30000.00 EUR
- * Emprunt n° 13 : durée 5 ans
Description du (des) projet(s) : Intercommunale Piscine de l'Ourthe,
Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 38000.00 EUR
- * Emprunt n° 14 : durée 10 ans
Description du (des) projet(s) : mise en conformité des plaines de jeux (architecture sur
2016)
Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 68000.00 EUR
- * Emprunt n° 15 : durée 2 ans
Description du (des) projet(s) : AIDE liberation capital C égouttage 7ème/20ème de part rue

de la carrière

Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 2500.00 EUR

* Emprunt n° 16 : durée 2 ans

Description du (des) projet(s) : AIDE liberation capital C égouttage 2er/20ème de part quai de la cité

Périodicité de révision du taux : ☒ taux fixe taux révisable tous les ans
- Montant : 19000.00 EUR

- Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réservation sur l'ouverture de crédit : trimestrielle.
- Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts :

Intérêts	mensuelle	trimestrielle	semestrielle	☒ annuelle
Capital	mensuelle	trimestrielle	semestrielle	☒ annuelle

La périodicité du capital doit être $\geq$ à celle des intérêts.

- Type d'amortissement du capital :

☒ tranches progressives (annuités constantes) *

2 RTDM - Régime du prélèvement-sanction - Coût-vérité budget 2021 1.777.614

Comme chaque année, le budget prévisionnel doit être transmis au SPW, Office wallon des déchets.

Le formulaire présenté au Conseil (voir farde) a été réalisé avec le concours des services Comptabilité et Recette et sur base des données fournies par Intradel.

Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base de la prévision 202 :

Dépenses prévisionnelles :

Recettes prévisionnelles : dont :

- contributions pour la couverture du service minimum :
- produit de la vente de sacs :

Taux de couverture du coût-vérité : %

Les documents à transmettre sont :

- le règlement de police
- les coûts techniques de l'Intercommunale (transmis par Intradel)
- le règlement communal de taxation (idem 2013)
- l'attestation coût-vérité
- le justificatif des frais de gestion administrative (réalisé par le receveur)

3 CPAS - Budget 2020

Modification budgétaire n°2 de l'exercice ordinaire 1.842.073.521.1

Il est proposé d'approuver la MB2 ordinaire de 2020 du CPAS aux résultats suivants :

à l'ordinaire : recette 1.727.924,87€

dépense 1.727.924,87€

A l'article 000/486-01 du budget ordinaire, la MB2 du CPAS 2020 ne prévoit pas de modification à l'intervention communale.

d'approuver la MB1 extraordinaire de 2020 du CPAS aux résultats suivants :

à l'extraordinaire : recette 152000.00€

dépense 152000.00€

4 Acquisition d'une emprise de 73m2 sur la parcelle 1010 y (ancienne agence ING) de manière conjointe à l'acquisition du reste de la parcelle, avec le bâtiment, par l'asbl AMO La Teignouse - Proposition de décision de principe d'acquisition à soumettre à l'approbation du Conseil communal, sous réserve de la confirmation de l'acquisition conjointe de la parcelle voisine de l'ancien garage Walhain par la Commune (Lot 1) et par l'asbl Centre de Santé de l'Amblève (Lot 2). Cause d'utilité publique : création d'un chemin d'accès pour piétons au futur parking public que la Commune souhaite créer derrière le futur Centre de Santé. 2.073.511.1

Proposition du Collège communal :

1° d'approuver le principe de l'acquisition, pour le montant estimé de 3.650 €, de cette emprise de 73m3 sur la parcelle 1010 y (ING), pour cause d'utilité, de manière conjointe à l'acquisition du reste de la parcelle, avec le bâtiment, par l'asbl AMO La Teignouse ; et ce, sous réserve de la confirmation de l'acquisition conjointe de la parcelle voisine de l'ancien garage Walhain par la Commune (Lot 1) et par l'asbl Centre de Santé de l'Amblève (Lot 2) ;

2° de confier la rédaction du compromis de vente et la passation de l'acte au notaire du vendeur et de prendre en charge la partie des frais incombant à la commune suite à cette acquisition.

5 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2020. 2.075.1.077.7